



RENOUVELLEMENT CARTE GRISE SUITE A SUCCESSION

Par **vanda**, le **05/05/2012** à **10:50**

Bonjour,

Mon père est décédé le 170312 et je suis fille unique et en 1991, il m'avait fait donation de sa maison qui devient ma propriété.

Vu que les fonds, meubles et voiture n'exedaient pas 30000 euros

mon notaire m'a indiqué que j'étais en règle et donc pas de succession à ouvrir.

Ma question mon père avait un véhicule donc la carte grise à son nom et maintenant je souhaite le vendre.

Dois-je refaire la carte grise à mon nom pour le vendre ou un certificat de décès suffit pour la préfecture.

Je ne voudrais pas que l'acheteur soit ennuyer pour refaire la carte grise.

Dans l'attente de vous lire

Cordialement

Par **Afterall**, le **05/05/2012** à **11:57**

[citation]ou un certificat de décès suffit pour la préfecture.

[/citation]

Une attestation d'hérédité suffira.

Demandez un exemplaire à votre notaire.